



**FICHE
PRODUIT**

PEFC portage

Qu'est ce que la certification PEFC ?

- La certification PEFC atteste de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans le respect de leurs fonctions environnementales, sociétales et économiques.



La certification PEFC, pour qui ?

Les propriétaires forestiers

- Qui appliquent les règles de gestion durable des forêts définies dans le standard élaboré par PEFC

Les exploitants forestiers et autres intervenants

- Qui sont soumis aux règles de gestion durable des forêts lorsqu'ils interviennent dans une forêt certifiée PEFC

Les transformateurs de bois

- Qui respectent la chaîne de contrôle assurant la traçabilité des bois certifiés PEFC

Les utilisateurs

- Qui s'approvisionnent en produits labellisés PEFC



Pourquoi certifier ma forêt PEFC ?

Pour mieux valoriser mes bois

- La certification PEFC permet de commercialiser ses bois vers des marchés porteurs et rémunérateurs en répondant à la demande croissante de bois et de produits certifiés PEFC

Pour gérer ma forêt de façon durable et responsable

- Les règles de la gestion durable PEFC permettent de produire du bois tout en garantissant la préservation de la forêt et en assurant sa pérennité. Elles bénéficient ainsi aux 3 piliers du développement durable :
 - **Environnement** : respect de la biodiversité, protection des sols, régulation du cycle de l'eau, captage de CO2...
 - **Social** : gestion de l'espace naturel, fonction paysagère, lutte contre le changement climatique...
 - **Economique** : la filière forêt bois représente 450 000 emplois en France, essentiellement en milieu rural...

PEFC portage



Qu'est ce que PEFC portage ?

■ La certification **PEFC portage** est une certification de groupe proposée par Alliance Forêts Bois à ses adhérents, qui garantit la mise en œuvre et le respect des exigences PEFC sur leurs propriétés forestières

Alliance Forêts Bois

- gère les adhésions à **PEFC portage**
- informe ses adhérents sur les exigences du standard PEFC
- applique les règles de la gestion durable dans le cadre de ses activités
- contrôle le respect des engagements des adhérents à **PEFC portage**

Les adhérents du groupe **PEFC portage**

- connaissent et acceptent les exigences du standard PEFC
- suivent et appliquent les préconisations et le programme de travaux de leur document de gestion durable
- respectent les engagements de la certification de groupe **PEFC portage**

Pourquoi choisir PEFC portage ?

En choisissant d'adhérer à la certification de groupe proposée par votre coopérative Alliance Forêts Bois, vous bénéficiez des avantages suivants :

Cadre sécurisé

■ La certification de vos forêts est portée par la certification PEFC d'Alliance Forêts Bois et son engagement à respecter les exigences PEFC

Frais de dossier et de cotisation pris en charge

■ Pour ses adhérents, le conseil d'Administration d'Alliance Forêts Bois a décidé que les frais de certification (adhésion et cotisation) sont supportés par la coopérative

Validité garantie

■ Vos forêts restent certifiées tant que vous restez adhérent de la coopérative en conformité avec les exigences PEFC



Comment certifier sa forêt via PEFC portage ?

Le propriétaire



- Souhaite faire certifier sa propriété PEFC en s'engageant dans la certification **PEFC portage** d'Alliance Forêts Bois
- Contacte son référent Alliance Forêts Bois qui entreprend toutes les démarches nécessaires à cette certification



Alliance Forêts Bois



- S'assure que la propriété est conforme aux règles d'adhésion à **PEFC portage**, avec notamment:
 - Un contrat coopératif avec l'adhérent : adhésion et parts sociales Alliance Forêts Bois
 - Un document de gestion durable (PSG - RTG - CBPS) pour toute propriété de plus de 10 hectares d'un seul tenant
- Enregistre l'adhésion à **PEFC portage** (numéro unique pour l'ensemble des adhérents 10-22-1/33)
- Adresse une confirmation d'adhésion au propriétaire



L'adhérent Alliance Forêts Bois



- Applique avec sa coopérative les règles de la gestion durable PEFC
- Certifie toutes ses ventes de bois avec le label PEFC en les commercialisant par l'intermédiaire d'Alliance Forêts Bois (*les bois commercialisés en direct, sans la coopérative, ne bénéficient pas du label PEFC*)



Alliance Forêts Bois



- Assure le suivi des adhésions à **PEFC portage**
- Réalise des travaux sur la propriété en conformité avec les règles de la gestion durable PEFC
- Réalise le contrôle du respect des engagements des propriétaires : audits internes, contrôles des chantiers, contrôles par échantillonnage
- Garantit la traçabilité des bois certifiés (grâce à la chaîne de contrôle PEFC).

Les règles de la gestion durable PEFC sont consultables sur notre site : allianceforetsbois.fr

Rubrique : nos engagements >> Certifications

Pour tout renseignement sur **PEFC portage**, contactez votre référent en agence : allianceforetsbois.fr

Rubrique : implantations

